



**FEDERATION NATIONALE DES METIERS DE LA PHARMACIE,
L.A.B.M., CUIRS § HABILLEMENT**
7, passage Tenaille – 75014 PARIS
Tél. : 01 40 52 85 60 – Fax. : 01 40 52 85 61
E-mail : fopharma@wanadoo.fr

Résolution répartition pharmaceutique

Constatent :

- Que la construction européenne sur des bases exclusivement économiques et financières a des incidences sur la protection sociale, la santé, les retraites et les services publics.
- Que les politiques respectives des gouvernements successifs amplifient les différences de traitement entre les individus.
- Que les conditions de travail se détériorent en raison d'une politique managériale où les gains de productivité sont la priorité et où la concurrence franco-française reste un élément important.
- Que la C.S.R.P. freine les négociations pour améliorer nos accords dans le champ conventionnel.

Condamnent :

- La médecine à plusieurs vitesses qui amplifie la différence entre les individus.
- L'acharnement politique sur les dépenses de santé dont les citoyens ne sont pas responsables (vieillesse, maladie, etc...)
- L'augmentation des remises commerciales sur le dos des salariés qui sont pour les employeurs la seule valeur d'ajustement.
- Les fermetures, les regroupements d'agences et les filialisations qui sont synonymes de pertes d'emploi.
- La sous-traitance, l'intérim, le temps partiel qui ne font qu'augmenter la précarité.
- Le recours aux heures supplémentaires au détriment des créations d'emploi.

S'inquiètent :

- Que la libre circulation des produits en Europe soit une menace constante, notamment avec un élargissement concurrentiel ouvert à des opérateurs dégagés de contraintes réglementaires.
- D'une organisation de l'officine par la création de groupement et grâce au volume des produits plus important, négocient, si besoin, en direct au laboratoire.
- Des lois de financement de la sécurité sociale où la révision des marges en 2008 sur le médicament a des effets néfastes sur l'emploi et sur les conditions de travail.
- De la baisse des heures travaillées, 19 millions en 2007 contre 18 millions en 2010.
- De la menace du choix des laboratoires sur un ou deux répartiteurs exclusifs (DTP).

Revendiquent :

- Une culture du management qui soit plus à l'écoute du salarié et qui ne soit pas basée sur le stress et le harcèlement.
- La pérennité des emplois et la diminution de la précarité.
- La reconnaissance de la pénibilité du travail.
- L'arrêt du recours à la sous-traitance.
- Le reclassement systématique pour tous les salariés dont le poste est supprimé.

Syndicalisation

- Les syndicats doivent se renforcer afin d'affronter les nouvelles règles de représentativité.
- La fédération doit donner les moyens aux syndicats de façon à mener des actions concertées de syndicalisation par l'utilisation d'outils de communication modernes.
- La fédération doit intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir un crédit d'impôts attaché à la cotisation syndicale.
- Les syndicats soutiennent toutes les actions menées par les camarades des DOM-TOM.